

Assemblée générale de l'AESS (Zoom)

Jeudi le 26 novembre 2020 – 12h30

Ouverture

Laurence Coursol propose l'ouverture de la réunion à 12h39.

Gabriel Poisson appuie.

Présidium

Laurence Coursol propose Flavie Paquin Chabot à l'animation et Maryane Daigle au secrétariat.

Madeleine Lépine appuie.

Adopté à l'unanimité.

Adoption de l'ordre du jour

Laurence Coursol propose l'ordre du jour suivant :

Ouverture

Présidium

Adoption de l'ordre du jour

Adoption du procès-verbal du 6 octobre 2020

1. Avis de motion

1.1 Création d'un nouveau poste de Déléguée aux services

1.2 Modification aux Règlements généraux : désistements

1.3 Rémunération/repas implication comités

1.4 Protocole de distribution du fond d'aide aux parents étudiants

1.5 Table de mob en ligne

1.6 Modification aux Règlements généraux : politique de subventions/conflits d'intérêts

2. Revendications

2.1 Position sur le racisme systémique

2.2 Proposition sur l'économie du savoir

2.3 Proposition sur les expulsions, le manque de flexibilité et l'opacité des mesures COVID

aux cycles supérieurs

3. Charte et règlements généraux

4. Élections

5. Questions à l'exécutif

6. Varia

7. Fermeture

Éléonore Dansereau appui.

Adopté à l'unanimité.

Adoption du procès-verbal du 6 octobre 2020

Laurence Coursol propose que l'on adopte le procès-verbal du 6 octobre 2020 tel qu'envoyé par courriel.

Mélanie Côté-Cyr appui.

Adoption à l'unanimité.

1. Avis de motion

1.1 Création d'un nouveau poste de Déléguée aux services

Déposé par Laurence Coursol :

Il est dûment proposé d'ajouter le poste de Déléguée aux services au chapitre 4 section 2 et que les tâches se lisent comme suit :

Les responsabilités de la personne responsable aux services sont notamment les suivantes :

a) soutenir, de manière collégiale, le développement, la coordination et le maintien du Café Sain Fractal;

b) assurer, de manière collégiale, le développement, la gestion et le maintien des services de l'Association;

c) coordonner certains grands projets ;

d) assurer le développement et la conception des nouveaux services que l'UQAM et l'AESS pourraient offrir à la collectivité de l'université;

e) assurer le suivi du contrat des assurances étudiantes.

Nancy Wallace appui.

Adopté à l'unanimité.

1.2 Modification aux Règlements généraux : désistements

Déposé par Laurence Coursol :

Il est proposé d'ajouter l'article suivant :

Article 21 : Retrait de l'association

Une membre souhaitant se retirer de l'Association peut le faire en remplissant le formulaire prévu à cette fin – disponible à la Permanence ou sur le site Internet de l'Association – et en le remettant, avec une photocopie de sa carte étudiante et un relevé d'inscription-facture, à la Permanence avant le seizième jour (16e) ouvrable de la session en cours.

Dès le retrait de sa cotisation, une étudiante perd son statut de membre, donc ses droits, privilèges et devoirs. De plus, une étudiante ne peut se retirer de l'Association pour la session en cours si elle a bénéficié des services et privilèges de membre de cette Association.

Nancy Wallace appuie.

Adopté à l'unanimité.

1.3 Rémunération/repas implication comités

Déposé par Laurence Coursol :

Considérant la lutte pour la rémunération du travail étudiant;

Il est proposé que les étudiants.es participant aux comités ad-hoc, les comités de subventions et d'embauche aient un repas de rembourser jusqu'à une valeur de 15\$.

Émilie Gagné appuie.

Adopté à l'unanimité.

1.4 Protocole de distribution du fond d'aide aux parents étudiants

Déposé par Gabriel Poisson

Approbation du Protocole de distribution des fonds pour parents-étudiants

Le fond d'urgence pour parents étudiants a été présenté et dûment adopté au budget 2020-2021 de l'AESSUQAM (Association étudiante du secteur des sciences de l'UQÀM).

CONSIDÉRANT QUE L'AESSUQAM a pour mission de soutenir ses membres les plus vulnérables pour assurer une égalité des chances face aux défis que représentent l'arrimage des études avec la vie personnelle et professionnelle.

CONSIDÉRANT QUE le contexte de la pandémie du COVID-19 impose d'autant plus de défis aux membres de l'AESSUQAM, dont plusieurs se retrouvent en situation de précarité financière.

IL EST PROPOSÉ QUE soit adopté le protocole de distribution de la case budgétaire de 15 000\$, fonds déjà passé lors du budget présenté au cours de l'assemblée générale du 6 octobre 2020.

PROTOCOLE DE DISTRIBUTION DES FONDS POUR PARENTS-ÉTUDIANTS

1.1 Un formulaire (ANNEXE 1) sera envoyé à l'ensemble de la communauté des membres de l'AESS. Ce formulaire permettra de déterminer les besoins des parents-étudiant.e.s, incluant une signature électronique affirmant la véracité des informations rédigées, permettant d'assurer un certain contrôle sur les potentiels déclarations frauduleuses d'étudiant.e.s n'étant pas admissibles à l'aide financière.

1.2. Le nom des enfants à charge, leur âge et l'établissement qu'ils et elles fréquentent (garderie, maternelle, école primaire ou secondaire) seront exigés dans l'éventualité d'une vérification des informations. D'autres informations personnelles, comme le code permanent de l'étudiant.e, leur programme et leur adresse seront exigés.

1.3 Chaque enfant représentera un (1) point du prorata. Si un parent a trois (3) enfants, il devra donc recevoir trois (3) fois plus d'argent à la fin de la période d'admission qu'un parent qui a un (1) enfant. Le maximum du prorata est trois (3), même si le parents a plus que trois (3) enfants à charge.

1.4 Les parents-étudiant.e.s auront jusqu'au 5 décembre inclusivement pour remplir le formulaire. Toute demande d'aide envoyée après ce délai ne sera pas admissible.

1.5 Des démarches seront enclenchées à partir du 6 décembre pour calculer le prorata et assurer le transfert d'argent aux parents-étudiant.e.s.

1.6 L'enfant doit avoir 16 ans et moins et résider avec le parent-étudiant.e, en garde partagée ou non.

1.7 Le montant envoyé par parent-étudiant ne pourra pas dépasser 1000\$. Le montant envoyé aux demandeurs dépendra du nombre de demandes. Les parents d'un même enfant ne peuvent pas faire une demande chaque (Une seule demande par enfant).

ANNEXE 1 :

FORMULAIRE DE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LES PARENTS-ÉTUDIANTS MEMBRES DE L'AESS

Les parents-étudiants auront jusqu'au 5 décembre inclusivement pour envoyer les demandes d'aide remplies à l'adresse suivante :

LE PARENT

Nom, Prénom :

Date de naissance :

Adresse de résidence :

Programme :

Code permanent :

Courriel :

L'ENFANT #1

Nom, Prénom :

Âge :

Garde partagée (oui ou non) :

Adresse de résidence :

Adresse de résidence secondaire (le cas échéant) :

Nom de la garderie, de la maternelle, de l'école primaire ou de l'école secondaire :

Adresse de la garderie, de la maternelle, de l'école primaire ou de l'école secondaire :

L'ENFANT #2

Nom, Prénom :

Âge :

Garde partagée (oui ou non) :

Adresse de résidence :

Adresse de résidence secondaire (le cas échéant) :

Nom de la garderie, de la maternelle, de l'école primaire ou de l'école secondaire :

Adresse de la garderie, de la maternelle, de l'école primaire ou de l'école secondaire :

L'ENFANT #3

Nom, Prénom :

Âge :

Garde partagée (oui ou non) :

Adresse de résidence :

Adresse de résidence secondaire (le cas échéant) :

Nom de la garderie, de la maternelle, de l'école primaire ou de l'école secondaire :

Adresse de la garderie, de la maternelle, de l'école primaire ou de l'école secondaire :

J'affirme que les renseignements ci-hauts sont véridiques. La transmission d'information non-véridique constitue une forme de fraude. L'AESS se base sur la confiance envers ses membres pour assurer la véracité des informations ci-hauts. Toute tentative de fraude, de la part d'étudiant.e.s non-parents par exemple, seront communiquées à la Direction.

Signature électronique du Parent-Étudiant :

Date de signature :

Émilie Gagné appuie.

Proposition d'amendement: Pour que l'exécutif soit chargé de modifier les délais de dépôt d'une demande.

Proposé par Laurence Coursol

Appuyé par Gabriel Poisson

Adopté à l'unanimité.

Retour sur la principale tel qu'amendée:

Proposition d'amendement: Dans la section qui parle des proratas, ajouter un point pour les parents monoparentaux.

Proposé par Jean-Christophe Martin-Dubreuil

Nancy Wallace appuie.

Proposition de sous-amendement: Ajouter " et que la partie de l'AFE qui parle de la monoparentalité fasse office de preuve."

Nancy Wallace propose.

Jean-Christophe Martin-Dubreuil appuie.

Adopté à l'unanimité.

Retour sur l'amendement: Dans la section qui parle des proratas, ajouter un point pour les parents monoparentaux et que la partie de l'AFE qui parle de la monoparentalité fasse office de preuve.

Adopté à l'unanimité.

Retour sur la principale tel qu'amendée:

Proposition d'amendement: Que l'on retire la majoration à 3 points pour 3 enfants

Proposé par Jean-Christophe Martin-Dubreuil

Nancy Wallace appuie.

Adopté à l'unanimité.

Retour sur la principale tel qu'amendée:

Approbation du Protocole de distribution des fonds pour parents-étudiants

Le fond d'urgence pour parents étudiants a été présenté et dûment adopté au budget 2020-2021 de l'AESSUQAM (Association étudiante du secteur des sciences de l'UQÀM).

CONSIDÉRANT QUE L'AESSUQAM a pour mission de soutenir ses membres les plus vulnérables pour assurer une égalité des chances face aux défis que représentent l'arrimage des études avec la vie personnelle et professionnelle.

CONSIDÉRANT QUE le contexte de la pandémie du COVID-19 impose d'autant plus de défis aux membres de l'AESSUQAM, dont plusieurs se retrouvent en situation de précarité financière.

IL EST PROPOSÉ QUE soit adopté le protocole de distribution de la case budgétaire de 15 000\$, fonds déjà passé lors du budget présenté au cours de l'assemblée générale du 6 octobre 2020.

PROTOCOLE DE DISTRIBUTION DES FONDS POUR PARENTS-ÉTUDIANTS

1.1 Un formulaire (ANNEXE 1) sera envoyé à l'ensemble de la communauté des membres de l'AESS. Ce formulaire permettra de déterminer les besoins des parents-étudiant.e.s, incluant une signature électronique affirmant la véracité des informations rédigées, permettant d'assurer un certain contrôle sur les potentiels déclarations frauduleuses d'étudiant.e.s n'étant pas admissibles à l'aide financière.

1.2. Le nom des enfants à charge, leur âge et l'établissement qu'ils et elles fréquentent (garderie, maternelle, école primaire ou secondaire) seront exigés dans l'éventualité d'une vérification des informations. D'autres informations personnelles, comme le code permanent de l'étudiant.e, leur programme et leur adresse seront exigées.

1.3 Chaque enfant représentera un (1) point du prorata. Le maximum du prorata est trois (3), même si le parents a plus que trois (3) enfants à charge.

1.4 Les parents-étudiant.e.s auront jusqu'au 5 décembre inclusivement pour remplir le formulaire. Toute demande d'aide envoyée après ce délai ne sera pas admissible.

1.5 Des démarches seront enclenchées à partir du 6 décembre pour calculer le prorata et assurer le transfert d'argent aux parents-étudiant.e.s.

1.6 L'enfant doit avoir 16 ans et moins et résider avec le parent-étudiant.e, en garde partagée ou non.

1.7 Le montant envoyé par parent-étudiant ne pourra pas dépasser 1000\$. Le montant envoyé aux demandeurs dépendra du nombre de demandes. Les parents d'un même enfant ne peuvent pas faire une demande chaque (Une seule demande par enfant).

Adopté à l'unanimité.

1.5 Table de mob en ligne

Déposé par Laurence Coursol :

Considérant que La Table de mob virtuelle constitue un projet caritatif pour les membres des associations étudiantes, soit la majorité de la communauté étudiante, qui permet la distribution de productions culturelles et médiatiques gratuitement;

Considérant qu'il permet de dispenser une aide matérielle, soit du contenu informatif,

artistique, politique ou social, tout en constituant une condition de réalisation, dans le contexte actuel, de productions culturelles et médiatiques;

Considérant ce projet et la crise sanitaire ne permettent pas la mobilisation étudiante habituelle;

Il est dûment proposé de participer au projet Table de mob virtuelle et de contribuer à un coût maximal de 1500\$ et de créer une case budgétaire pour celle-ci.

Émilie Gagné appuie.

Adoption à l'unanimité.

1.6 Modification aux Règlements généraux : politique de subventions/conflits d'intérêts

Déposé par Laurence Coursol :

Il est dûment proposé d'ajouter les conditions suivantes à la politique de subvention des projets étudiants à la section conditions d'admissibilité :

-Ne pas servir à financer des activités ou projets crédités par l'UQAM ou provenant de l'un des services de l'UQAM

-Ne pas couvrir une des frais d'hébergement et ou de transport

-Ne pas couvrir des dépenses de boissons alcoolisées

De plus, il est proposé d'ajouter à la section comité d'évaluation:

Pour éviter le conflit d'intérêts, les personnes siégeant audit comité et ayant soumis une demande de financement ou possédant un lien direct ou indirect à une demande de financement doivent sortir de la réunion pour la demande concernée, et perdent systématiquement leur droit de parole. Il est de la discrétion du comité de financement de définir ce qui constitue un lien indirect

Aussi, il est proposé de modifier dans la même section : Ce comité est composé d'au plus deux membres de l'exécutif. par Ce comité est formé de cinq (5) membres de l'AESS, dont deux (2) exécutants-es mandatés-es par le Comité exécutif (le ou la responsable des finances devrait y participer) et trois (3) membres externes.

Émilie Gagné appui.

Adopté à l'unanimité.

2. Revendications

2.1 Position sur le racisme systémique

Gabriel Poisson propose :

Considérant les mobilisations actuelles entourant le racisme systémique;

Considérant par ailleurs le refus du premier ministre du Québec et d'une bonne partie de l'élite politique de la province d'admettre l'existence du racisme systémique malgré les dites mobilisations;

Considérant les mobilisations qui ont lieu actuellement dans d'autres universités montréalaises, mais plus largement canadiennes, contre la reproduction de ce système de domination violent ;

Considérant que l'utilisations de termes violents découlant de l'histoire coloniale du continent s'inscrit dans un continuum de violences symboliques et matérielles et que la simple utilisation de ces mots peut porter atteinte à l'intégrité des personnes concernées ;

Considérant les nombreux cas recensés récemment de propos racistes et vexatoires tenus par le personnel enseignant lors de cours et considérant leur refus d'écouter le malaise des étudiant.es;

Considérant que ce type de pratique crée un environnement hostile aux études pour des étudiant.es issu.es de groupes marginalisés;

Considérant le rapport de pouvoir inégal maintenu entre le personnel enseignant et les étudiant.e-s, dont bénéficient le personnel enseignant et les directions de programmes, et duquel découlent choix académiques et contenu de cours sans considération des critiques émises par plusieurs groupes marginalisés;

Considérant la politique 42 telle que révisée qui stipule que« l'Université reconnaît sa responsabilité d'assurer un milieu d'études exempt de toute forme de harcèlement et veille à ce qu'aucune forme de harcèlement ne soit tolérée, quelle qu'en soit la source » et qu'il y est indiqué que « L'Université reconnaît que le harcèlement est majoritairement dirigé à l'endroit de certains groupes. Il s'agit notamment des femmes, plus particulièrement lorsque leur vécu se situe à l'entrecroisement de plusieurs formes de discrimination, des personnes issues des minorités sexuelles ou de genre, des communautés racisées ou ethnicisées, des communautés autochtones, des étudiantes, étudiants internationaux, ainsi que des personnes en situation de handicap. L'Université s'engage donc à tenir compte de leurs besoins spécifiques.» ;

Que l'AESS réitère qu'elle dénonce l'instrumentalisation de la liberté d'expression et de la liberté académique pour défendre des propos oppressifs, diffamatoires et violents à l'égard de communautés subissant déjà les violences du racisme systémique.

Que l'AESS organise une campagne de mobilisation au courant de l'année 2020-2021 portant sur le racisme systémique et ses différentes dimensions.

Que l'AESS organise des ateliers d'éducation populaire en partenariat avec des groupes et organismes composés majoritairement de personnes racisées.

Que l'AESS répertorie les cas de personnel enseignant ayant des propos et comportements discriminatoires, dans l'optique d'entreprendre des démarches par la suite afin de soutenir les étudiant.es victimes de propos oppressifs.

Que l'AESS continue de dénoncer les discours oppressifs sous toutes leurs formes.

Que l'AESS exige de l'UQAM qu'elle prenne ses responsabilités en ce qui concerne le maintien de conditions propices à l'enseignement en appliquant la politique 42 aux propos et comportements discriminatoires de certains membres du personnel enseignant dans le cadre de leurs fonctions.

Émilie Gagné appuie.

Adopté à l'unanimité.

2.2 Proposition sur l'économie du savoir

Laurence Coursol propose:

Considérant l'appropriation d'idées et leur commercialisation par les entreprises dans le but de maintenir un avantage comparatif dans un contexte de soumissions aux impératifs du marché ;

Considérant que cette pression par le marché transforme l'éducation supérieure en privilégiant la recherche qui a un potentiel de valorisation du capital ;

Considérant que les chercheurs et chercheuses qui produisent l'essentiel des savoirs scientifiques et qui révisent ces savoirs sont payés par des fonds publics et que ceux-ci cèdent ces savoirs et leurs droits d'auteur-e-s gratuitement à des compagnies de l'édition ;

Considérant que ces mêmes compagnies de l'édition revendent par la suite ces savoirs édités en revues et en monographie notamment aux universités ;

Considérant que quatre géants de l'édition scientifique, soit Elsevier, Springer Nature, Wiley Blackwell's et Taylor & Francis, représentaient ensemble 40 % du marché de la publication scientifique en 2016 et que cette concentration est en hausse ;

Considérant que cette tendance monopolistique permet aux entreprises de l'édition scientifique de hausser le prix des abonnements en moyenne de 7 % par an entre 1995 et 2015 alors que la numérisation des revues a permis de diminuer les coûts de l'édition ;

Considérant que cette hausse des revenus et cette diminution des coûts a permis à Elsevier de multiplier ces profits par quatre entre 1995 et 2015 ;

Considérant qu'entre 2005 et 2015 le coût des abonnements aux grands ensembles de revues savantes par la bibliothèque de l'UQAM a augmenté de 402 % ;

Considérant que les universités, dont l'UQAM, se basent sur la publication dans des revues bien notées en facteur d'impact comme l'un des critères d'embauche des chercheurs et

chercheuses ;

Considérant que la privatisation des savoirs par les géants de l'édition scientifique prive les pays dits du Sud d'accès à certaines connaissances, reproduisant les rapports de pouvoir dans la construction des savoirs ;

Que l'AESS s'oppose à l'influence de l'économie du savoir sur les universités et sur les autres établissements d'enseignement ;

Que l'AESS s'oppose à la privatisation des savoirs ;

Que l'AESS encourage la publication des savoirs scientifique en libre accès ;

Que l'AESS dénonce les attaques menées par les géants de l'édition contre des sites Web fournissant un accès libre comme Scihub et Library Genesis ;

Que l'AESS soit en faveur du retour du droit de recopie, soit le droit à chacun-e de reproduire tous les articles de revues, sans l'accord de l'auteur-e, sous réserve d'être cités ;

Que l'AESS promeut une limitation à un an des droits d'exclusivité pour tout éditeur de revue ;

Que l'AESS dénonce l'effet négatif de divers indicateurs bibliométriques fondés notamment sur la notoriété des revues dans l'évaluation professionnelle des chercheurs et des chercheuses.

Émilie Gagné appui.

Adopté à l'unanimité.

2.3 Proposition sur les expulsions, le manque de flexibilité et l'opacité des mesures COVID aux cycles supérieurs

Laurence Coursol propose:

Considérant l'augmentation préoccupante des cas d'expulsion des programmes de cycles supérieurs en plein contexte de pandémie;

Considérant le manque de ressources informatives offertes aux étudiantes et étudiants ainsi que les nombreux problèmes de communication entourant les procédures à suivre, les formulaires à remplir et les mesures d'assouplissement pour les sessions d'hiver 2020, d'été 2020 et d'automne 2021;

Considérant l'absence de soutien quant aux décisions à prendre sur le parcours scolaire dans le contexte de la Covid-19;

Considérant que les étudiantes et étudiants ont été mis.e.s au courant de leur expulsion par l'envoi d'un simple courriel, et ce, sans avertissement préalable concernant des irrégularités à leur dossier;

Considérant l'incertitude du contexte pandémique dans lequel certaines et certains se retrouvent aux prises avec des terrains de recherches retardés ou impossibles à compléter, des conditions de travail et familiales chamboulées, des directions tout aussi débordées, en plus de l'augmentation généralisée de la souffrance psychologique;

Considérant le complet manque de considération de la part de l'administration uqamienne qui ne daigne même pas s'assurer que les facultés offrent à leurs étudiants et étudiantes une approche compréhensive de la situation en partageant en toute transparence les différentes démarches disponibles pour celles et ceux aux prises avec des écueils relatifs à l'accessibilité des milieux de recherche et à l'hyperisolement du travail de rédaction amplifié par la pandémie;

Considérant que le vice-rectorat à la vie académique ajoute l'insulte à l'injure en n'offrant qu'une rencontre zoom de 30 minutes pour « répondre à nos questions » en plus de se refuser à recommander le maintien des mesures d'assouplissement relatives aux nombres d'absences et de prolongations pour la session hiver 2021, et ce, malgré un vote favorable à la reconduction de cette mesure par l'instance ayant compétences en matière académique, la Commission des études;

Considérant qu'encore une fois, l'administration de l'UQAM choisit l'option la moins coûteuse pour ses coffres, et ce, aux dépens de la qualité du parcours universitaires et académiques de ses étudiantes et étudiants, en reléguant à ces dernière.e.s le fardeau de la mauvaise gestion universitaire en pleine crise sanitaire;

QUE l'AESS dénonce la mauvaise foi et le manque de considération de l'administration de l'UQAM ainsi que son inefficacité aberrante dans la gestion de la vie académique en contexte pandémique;

QUE l'AESS se positionne et lutte en faveur de :

1. L'annulation immédiate de toutes les expulsions administratives;
2. La reconduction des mesures d'assouplissement relatives aux prolongations et aux absences pour la session d'hiver 2021;
3. La mise en place d'une démarche simplifiée pour les demandes de prolongation et d'absence pendant la pandémie de COVID-19;

4. L'institution d'une absence spéciale pour maladie et circonstances exceptionnelles (Ex. : deuil et la liquidation testamentaire, le rôle d'aidants-es auprès d'un parent ou d'un enfant malade ou en fin de vie, pour violence conjugale, pour les victimes de violence à caractère sexuel, etc.);
5. L'accroissement des postes de travail pour les étudiants et étudiantes aux cycles supérieurs;
6. La mise en place de programme de formation, à destination des chercheuses et chercheurs, aux fins d'adaptation de protocoles de recherche aux enjeux éthique causées par la pandémie dans les recherches impliquant des sujets humains;
7. La mise en place d'un service de soutien au parcours académique au sein des départements;
8. La mise en place d'avis automatisés pour informer les étudiantes et étudiants d'irrégularité administratives dans leur dossier;

Matthieu Picard appuie.

Proposition d'amendement: Que cette position soit présentée à la Commission des études, si elle est adoptée.

Émilie Gagné appui.

Adoptée unanimité.

Retour sur la principale telle qu'amendée:

Adoptée à l'unanimité.

3. Chartes et règlements généraux

Il est dûment proposé de créer un comité ad-hoc pour réviser les règlements généraux de l'AESS et que la proposition de Charte soit déposée lors de la dernière AG de l'hiver 2021.

Laurence Coursol propose.

Émilie Gagné appui.

Adopté à l'unanimité.

4. Élections

Il y a toujours des postes de disponibles comme adjoint.e.s ou encore avec la création du

nouveau poste d'aujourd'hui.

Délégué.e externe, Délégué.e interne, Délégué.e à la vie étudiante et Délégué.e aux services sont ouverts!

Matthieu Picard se propose au poste de Délégué.e interne.

Gabriel Poisson appui.

Adopté à l'unanimité.

5. Questions à l'exécutif

Il y a une question à savoir comment les gens vont. Il y a une autre question sur comment ça se passe à l'AESS (dossiers en cours, etc.).

6. Varia

Il y a un concours de photos en cours! Ça se termine le 30 novembre 2020! Beaucoup de beaux prix à gagner!

Matthieu Picard doit fournir ses informations pour qu'on puisse l'ajouter à l'exécutif!

Matthieu Picard travaille sur 2 projets qui seraient pertinents pour la démocratie de l'association étudiante!

7. Fermeture

Laurence Coursol propose la fermeture de l'assemblée générale à 14h05.

Nancy Wallace appuie.

La proposition est adoptée à l'unanimité.